# **DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

# COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

# Procès-Verbal du conseil municipal du 05 11 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 29 10 2024

Présents: BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN

Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel.

**Excusée :** PEYLET Jessica **Secrétaire :** MORIN Matthias

### Début du conseil municipal à 19h45

### 1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 29 09 2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

## 2. <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

Le Maire propose MORIN Matthias comme secrétaire de séance, accord à l'unanimité.

#### 3. Convention prévoyance

Après l'avis positif de comité social territorial (centre de gestion de la Creuse), le Maire confirme l'autorisation d'une prise en charge par la commune de 10 €/brut par agent pour la souscription à un contrat de prévoyance. Il rappelle que les agents communaux n'ont aucune obligation à souscrire ce type de contrat.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

# 4. RODP Fibre Redevance Occupation Domaine Publique

Le Syndicat Mixte Dorsal, en charge du déploiement de la fibre, est propriétaire de poteaux et du réseau fibre installés sur le domaine public. Il est redevable d'une redevance d'occupation publique annuelle pour les années 2021 : 321,40 € - 2022 : 331,90 € 2023 : 365,44 €. Le Maire demande au conseil l'acceptation de ces calculs conduisant à une redevance de 1018,74 €

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

### 5. <u>Délibération motivée terrain constructible</u>

Le maire sollicite le conseil municipal concernant un avis motivé pour la construction d'une habitation sur un terrain constructible appartenant à M et Mme J-Claude Jeandeaux, suite à un Certificat d'urbanisme revenu négatif. Ce terrain est situé à proximité du lotissement des Ouchères dans le bourg. Considérant qu'il y a peu de terrain constructible sur la commune, la nécessité de maintien de la population pour l'école de la commune, la cohérence avec les zones construites immédiates, la politique d'accueil de nouvelle population de la commune, un surcout peu onéreux pour l'aménagement publique, le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition pour une surface d'environ 2000 m².

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

# 6. Modification de la commission d'appel d'offre

Afin d'être en accord avec la réglementation concernant les marchés publiques, le maire propose de nommer « commission d'études des offres » la commission qui fera l'ouverture des plis et une pré-sélection des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour les travaux d'extension et restructuration de la salle polyvalente. Par cette proposition, il modifie la délibération 2024/44 du 25 septembre 2024.

La composition de cette commission consultative est la suivante :

Titulaire d'office : JOSLIN Jean Louis

3 Titulaires: MORIN Mathias - OLLIER Michel - RONDIER Jean-Michel

3 Suppléants: BISSON Virginie – BARRABAND Jean-Paul – MARTIN Valéry.

La commission présentera ses conclusions au conseil municipal qui décidera des entreprises retenues pour le chantier. Le Maire demande l'acceptation de cette modification.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

### 7. Communalisation des biens de sections

Afin de massifier la communalisation des terrains de section pour lesquels il n'y a aucune commission syndicale en activité depuis des dizaines années et pour lesquels la commune paye des impôts fonciers où admis en non-valeur, le maire demande au conseil municipal l'autorisation de transférer à la commune les biens, droits et obligations de tous les terrains de sections de la commune. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches pour solliciter la Préfecture et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'aboutissement de ce dossier.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

# 8. DM enveloppe budgétaire pour travaux 2025 extension de la salle polyvalente

Le budget 2025 n'ayant pas été voté, il faut prévoir un budget prévisionnel pour signer les marchés de l'extension et de la restructuration de la salle polyvalente. Le montage financier est le suivant :

Dépense	Recette	
360.000 € TTC	Autofinancement	70.000 € pris sur le fonctionnement (entretien bâtiment,
		fournitures )
	Emprunt	290.000 €
360.000 € TTC	TOTAL	360.000 € TTC

Il s'agit d'un prévisionnel afin de payer les premières facture sachant que la commune a déposé une demande de subvention DETR pour ce projet ainsi que du « fond vert » dédié à la transition énergétique de l'état. La commune prévoit également d'utiliser la subvention du conseil départemental (Boost'Com'Une).

Le Maire demande l'accord de cette décision modificative.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

# **Questions diverses**

Menu du repas des séniors du dimanche 17 novembre avec la date limite du mardi 12 novembre pour le traiteur « Chez Maxime » d'Aubusson : ris de veau – rôti de veau sauce périgourdine – trio légumes & croustillant - Saint Nectaire & chèvre – tarte tatin - café - vins - crémant et chocolat pour le café

Lors de l'assemblée générale de la Maison d'Assistante Maternelle, les responsables de la MAM ont demandé si les enfants, accompagnés d'une assistante maternelle, auraient la possibilité de manger à la cantine très exceptionnellement. Accord de principe après échange avec Marie Noëlle.

Les décorations de Noël se feront le samedi 23 novembre après midi (mairie, salle polyvalente, école). Un appel aux bonnes volontés sera lancé pour les décorations autour de l'église.

La confection et la distribution des colis aux personnes de plus de 80 ans empêchées de participer au repas annuel des séniors se fera courant décembre.

La commission incendie impose l'installation d'un poteau incendie à la place du puisard existant selon les nouvelles normes en vigueur suite à la programmation de travaux dans la salle polyvalente. Le poteau sera installé à moins de 150 m de la salle sans traversée de route.

Valéry Martin fait remonter « le ras le bol » de riverains de l'aire de loisirs de Farges pour l'impolitesse et la gêne occasionnée par certaines personnes de passage. Les conseillers prendront le temps d'y passer plus souvent, le Maire rappelle que les habitants doivent prévenir la gendarmerie en cas de problème.

Michel Ollier veut connaître la situation de l'ouvrier communal Michel PALMY en arrêt maladie depuis avril. Le Maire répond que ce dernier vient de se voir renouveler son arrêt de travail.

Fin du conseil à 21h25

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Matthias MORIN, Secrétaire de séance